

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 1257-27**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 14 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 1257-27 intitulé :

***« Règlement amendant le règlement numéro 1257 de l'ancienne Ville de Repentigny concernant la période de référence pour la consommation de l'eau potable, ainsi que la tarification. ».***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat